

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur CONDOMINES Robert, Maire.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à
ARTERO Clément		X	Patrick TEULLE	MAGOT Céline	x		
ARTERO Jérôme	x			ROCHER Catherine	x		
BOUSCHET J-Claude	x			SPIEGEL Esther	x		
CHABANEL Philippe	x			SPIEGEL Nicolas	x		
CHARRON Fabrice		x	Catherine ROCHER	TAXIL Aline	x		
CONDOMINES Robert	x			TEULLE Patrick	x		
COURSIER J-Louis	x						

Secrétaires de séance : Catherine ROCHER et TAXIL Aline

Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 07 mars 2025.

Aucune remarque n'a été formulée par écrit après l'envoi du PV par mail. Aucune remarque n'a été formulée par oral lors du tour de table des présents. Approuvé à l'unanimité par les présents et représentés.

Délibération n°2025_14 - Déposée en Préfecture du Gard le

• Compte Financier Unique 2024 M57

Après avoir présenté à l'assemblée le compte financier unique du budget M57 de l'exercice 2024, conformément au CGCT, le Budget Primitif M57 de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Maire se retire le temps du vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Philippe CHABANEL, Président de séance, et approuve le compte financier unique du budget M57 de l'exercice 2024 comme suit :

M57	Résultat années précédentes	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture
INV	86 266,91 €	0,00 €	571 312,30 €	249 364,22 €	-321 948,08 €	-235 681,17 €
FONCT	262 551,44 €	182 000,00 €	600 284,42 €	759 175,22 €	158 890,80 €	239 442,24 €

Délibération n°2025_15 - Déposée en Préfecture du Gard le

• Affectation de résultat 2024 M57

Le conseil municipal, réuni à nouveau sous la présidence de Mr Robert CONDOMINES, considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte financier unique 2024 présente les résultats suivants :

	Résultat années précédentes	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N	Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	86 266.91 €	0.00 €	-321 948.08 €	-235 681.17 €	D	156 568.94 €	-173 749.73 €	-61 931.44 €
					R	330 318.67 €		
Fonctionnement	262 551.44 €	182 000.00 €	158 890.80 €	239 442.24 €				239 442.24 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2024	239 442.24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	159 000.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	80 442.24 €
Total affecté au c/1068	159 000.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Délibération n°2025_16 - Déposée en Préfecture du Gard le
• Taux Impositions (THS, TFB, TFNB) 2025

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 (cerfa 1259), afin d'en voter les taux.
Il y est noté que les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État. Le bureau des finances locales rappelle également que les communes doivent délibérer sur la base d'un taux regroupant le taux communal et le taux départemental, sans cela, la reconduction de la seule valeur communale s'apparentera à une baisse de taux.
Le conseil municipal, ouï l'exposé, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'arrêter les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

Délibération n°2025_17 - Déposée en Préfecture du Gard le
• Budget primitif 2025 M57

Le Maire est invité à présenter à l'assemblée le Budget Primitif M57 de l'exercice 2025 et à répondre aux questions si nécessaire. La lecture des propositions, puis le vote des conseillers, se fait chapitre par chapitre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le Budget Primitif M57 de l'exercice 2025 comme suit :

Budget M 57

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de :	804 687.83 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de :	913 476.78 €
Soit une section excédentaire de	108 788.95 €.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de :	1 605 222.48 €

Délibération n°2025_18 - Déposée en Préfecture du Gard le
• Compte Financier Unique 2024 M49

Après avoir présenté à l'assemblée le compte financier unique du budget annexe M49 de l'exercice 2024, conformément au CGCT, le Budget annexe M49 de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Maire se retire le temps du vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Philippe CHABANEL, Président de séance, et approuve le compte financier unique du budget annexe M49 de l'exercice 2024 comme suit :

M49	Résultat années précédentes	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture
INV	-105 036,12 €	0,00 €	101 114,23 €	406 574,79 €	305 460,56 €	200 424,44 €
FONCT	94 029,93 €	0,00 €	188 815,33 €	240 010,02 €	51 194,69 €	145 224,62 €

Délibération n°2025_19 - Déposée en Préfecture du Gard le
• Affectation de résultat 2024 M49

Le conseil municipal, réuni à nouveau sous la présidence de Mr Robert CONDOMINES, considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte financier unique 2024 du budget annexe M49 présente les résultats suivants :

	Résultat années précédentes	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N	Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-105 036.12 €	0.00 €	305 460.56 €	200 424.44 €	D	54 716.00 €	-54 416.60 €	146 007.84 €
					R	299.40 €		
Fonctionnement	94 029.93 €	0.00 €	51 194.69 €	145 224.62 €				145 224.62 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2024	145 224.62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	145 224.62 €
Total affecté au c/1068	0.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Délibération n°2025_20 - Déposée en Préfecture du Gard le

• Budget annexe 2025 M49

Le Maire est invité à présenter à l'assemblée le Budget annexe M49 de l'exercice 2025 et à répondre aux questions si nécessaire. La lecture des propositions, puis le vote des conseillers, se fait chapitre par chapitre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le Budget annexe M49 de l'exercice 2025 comme suit :

Budget M49

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 300 490.59 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 386 946.88 €
Soit une section excédentaire de 86 456.29 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 286 549.00 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 387 486.70 €
Soit une section excédentaire de 100 937.70 €.

• Questions diverses

- Remerciements à Corinne PETROZ pour sa présence à la réunion et son implication dans le travail sur le budget
- Point sur la venue de l'Agent du CDG30 sur la Sécurité au Travail
- Point sur le projet du PLU
- Info courrier reçu de Mme PRATLONG
- Info courrier reçu de Mme GRAILLE
- Ramassage individuel des OM : bilan positif
- Élargissement du ramassage individuel des OM
- Incivilités : vol d'un banc à La Gleisasse + tags sur le foyer
- Info budgets Symtoma, SIRP, CCPC
- Projet Sentier Mammouth : convention avec les propriétaires des visuels utilisés
- Bibliothèque : Suite au développement des soucis sanitaires, une réflexion sur d'autres lieux à investir est lancée. Un appel à bénévoles a reçu un bon retour. Des réunions ont eu lieu et sont à venir.
- Recensement des voiries communales lancé avec l'ATD : cette mise à jour servira pour l'octroi d'aides financières.
- Dossier Mines : point sur l'avancement
- Festivités à venir : Carnaval, Journée Bolides, Journée sportive, Journées du Patrimoine, Les Musicales, etc...

La séance est levée à 20h40

Les Secrétaires de Séance,

Catherine ROCHER et Aline TAXIL

Catherine Rocher

Taxil Aline

Le Maire,

Robert CONDOMINES

